



AVIS PUBLIC

est donné à l'effet :

1. que le rôle général de perception de la Municipalité de Saint-Donat est déposé à l'hôtel de ville de Saint-Donat, situé au 490, rue Principale ;
2. et que les comptes de taxes seront postés le 10 janvier 2025.

Fait conformément aux termes de l'article 1007 du *Code municipal*, à Saint-Donat, ce 10 janvier 2025

Mickaël Tuilier, directeur général et
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Mickaël Tuilier, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 10 janvier 2025, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 10 janvier 2025.

Mickaël Tuilier, directeur général et
Greffier-trésorier